Service intercommunal
d'adduction d'eau
Rances-Valeyres-sous-Rances

Valeyres-sous-Rances, le 20 octobre 2026

Au Conseil général de la Commune
de 1439 Rances

Préavis n° 03/26 -Demande d'un crédit d'investissement pour le bouclage d'eau potable avec le réseau de l'Association Intercommunale de la Source Mercier (AISM)

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

I. Situation initiale

L'année 2026 a été marquée par une situation hydrologique tendue en Suisse. Contrairement à d'autres communes vaudoises, Rances et Valeyres-sous-Rances n'ont pas dû imposer de restrictions d'eau. Cette situation a néanmoins rappelé la fragilité de l'équilibre entre les besoins et les ressources disponibles.

En parallèle, un dépassement de la valeur admise en métolachlore a été constaté sur l'une de nos sources. Grâce aux différentes sources qui alimentent le réseau, le SAIERV a pu maintenir l'approvisionnement en privilégiant une eau ne présentant pas ce dépassement.

Ces événements montrent l'importance de ne pas dépendre d'une seule provenance d'eau et de disposer de solutions de remplacement.

II. Sécurisation de l'approvisionnement

Le bouclage du réseau constitue une étape supplémentaire dans la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable. Il offre une voie d'alimentation alternative et augmente la souplesse d'exploitation du réseau.

Cette approche correspond aux orientations cantonales et fédérales. Le Plan directeur cantonal vaudois préconise l'interconnexion des réseaux d'eau potable afin de renforcer la sécurité de l'approvisionnement.

La Confédération va dans le même sens. L'OFEV recommande que les besoins puissent être couverts par deux ressources indépendantes et préconise l'interconnexion des réseaux à cette fin.

Dans cette logique, le SIAERV prévoit de réaliser un bouclage de son réseau avec celui de l'Association intercommunale d'amenée d'eau de la Source Mercier (AISM).

L'AISM regroupe les communes de L'Abergement, Bretonnières, Les Clées, Lignerolle, Premier et Sergey. La Source Mercier, située aux Clées, constitue une ressource importante pour l'approvisionnement en eau potable de ces communes.

Les modalités du raccordement entre les deux réseaux sont présentées ci-après.

III. Description technique et fonctionnement du bouclage

Le projet de bouclage a été étudié par le bureau DTP SA à Orbe en collaboration avec le SIAERV et l'AISM. L'étude a permis de définir les caractéristiques du raccordement ainsi que les équipements nécessaires à son exploitation.

Le raccordement au réseau de AISM est projeté à proximité de la grande salle de Sergey. La conduite rejoindra ensuite la station de pompage de Champ-Thélin, avant de poursuivre en direction du réservoir du Poyet.

a. Caractéristiques techniques

La liaison sera réalisée au moyen d'une conduite en polyéthylène PE 100, de diamètre extérieur 160 mm et de diamètre intérieur 130,8 mm, de classe de pression PN16.

Le débit disponible sera d'environ 1'000 à 1'200 litres par minute, avec une pression d'arrivée de 8 bars.

Le local technique de la station de Champ-Thélin dispose de l'espace nécessaire pour accueillir les équipements suivants :

- Deux vannes papillon permettant d'isoler les installations.
- Un débitmètre mesurant les volumes d'eau transférés.
- Une vanne hydraulique assurant la régulation de la pression et de l'alimentation.

b. Fonctionnement du bouclage

Le dispositif sera piloté par le logiciel AquaPilet. Il assurera automatiquement le renouvellement de l'eau dans la conduite tous les deux jours, afin d'éviter sa stagnation.

Lors de cette opération, la vanne hydraulique abaissera la pression dans la conduite principale. L'eau provenant de l'AISM pourra ainsi rejoindre le réservoir du Poyet grâce à la pression disponible dans le réseau. Aucun pompage supplémentaire ne sera nécessaire.

En cas de pénurie de nos sources habituelles, le SIAERV pourra s'approvisionner auprès de l'AISM. Ce raccordement permettra de maintenir la distribution d'eau potable dans nos deux villages.

IV. Coût du projet et financement

Descriptif des travaux	Montant (CHF)
Travaux génie civil	104'000.00
Travaux d'appareillage PE conduites	82'000.00
Travaux d'appareillage inox dans le bâtiment de Champ Thélin	20'000.00
Télégestion, commande et régulation (selon offre A. Pilet SA)	29'000.00
Sous-total (HT)	**235'000.00**
Etude du projet, dossiers de demandes d'autorisations, appels d'offres (selon offre DTP)	12'000.00
Projet d'exécution et direction des travaux	25'000.00
Cadastre souterrain, travaux géométriques et établissement des dossiers de servitudes	5'600.00
Suivi pédologique des travaux de fouille	4'200.00
Suivi hydrogéologique des travaux dans la zone de secteurs S de protection des eaux souterraines	3'600.00
Indemnités pour passage de conduite et pertes de cultures	9'500.00
Sous-total (HT)	**294'900.00**
Divers, imprévus, réserve env. 10%	29'000.00
Sous-total (HT)	**323'900.00**
TVA 8,1%	26'100.00
Total (TTC)	**350'000.00**
Subvention estimée de l'ECA	45'000.00
Coût du projet	**305'000.00**

Après déduction de la subvention ECA estimée à CHF 45'000.–, le coût net du projet s'élève à CHF 305'000.–. Il sera financé par des prêts accordés à parts égales par les deux communes membres. Ces prêts seront remboursés selon le rythme d'amortissement du projet.

V. Amortissement selon MCH2

Conformément aux règles MCH2 et au règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), cet investissement sera amorti sur une durée de 60 ans, correspondant à la catégorie des conduites d'eau potable. Le premier amortissement interviendra en 2028 (N+1).

VI. Charges annuelles induites

La réalisation du projet entraînera des charges annuelles liées à l'amortissement de l'investissement.

Ces charges sont estimées comme suit :

- amortissement : CHF 5'100.- par an ;
- autres charges d'exploitation : CHF 819.00 par an / eau de renouvellement.

Les charges annuelles induites sont ainsi estimées à CHF 5'919.00.

VII. Incidence sur le prix de l'eau

Afin d'évaluer l'incidence du projet sur le prix de l'eau, le calcul se base sur un volume annuel moyen de 132'000 m³ fourni aux communes membres.

Les charges annuelles supplémentaires liées au financement du projet sont estimées à :

- CHF 2'996.70 pour Valeyres-sous-Rances ;
- CHF 2'922.30 pour Rances.

Ces charges représentent une augmentation moyenne de 4.5 centimes par m³ d'eau fourni aux communes.

L'incidence sur le prix facturé aux consommateurs finaux sera toutefois différente. Chaque commune devra donc tenir compte de ses volumes réellement facturés pour déterminer l'adaptation éventuelle de son tarif.

En cas de recours à l'eau de l'AISM, le coût est actuellement estimé à CHF 3.20 par m³ acheté. Ce montant correspond au prix de vente de l'eau par l'AISM. Il s'ajoutera aux charges habituelles d'exploitation et de distribution du SIAERV.

L'incidence de cet investissement sur le prix de l'eau reste limitée en fonctionnement normal. Le coût de l'eau fournie par l'AISM ne s'appliquera qu'aux volumes effectivement achetés.

VIII. Convention

Une convention sera élaborée entre le SIAERV et l'AISM. Elle définira les modalités de fonctionnement du raccordement, les conditions de fourniture et les tarifs appliqués à l'eau achetée.

IX. Conclusions et proposition de décision

Ce projet permettra de renforcer durablement la sécurité de l'approvisionnement en eau potable de Rances et de Valeyres-sous-Rances.

Nos sources resteront prioritaires. Nous continuerons à les préserver et à les valoriser.

En cas de pénurie, des mesures d'économie d'eau seront d'abord mises en place. Elles pourront notamment comprendre des restrictions de consommation et l'arrêt des fontaines publiques.

L'approvisionnement auprès de l'AISM restera une solution de dernier recours. Les autorités souhaitent ainsi garantir la continuité de la distribution d'eau potable. Elles veilleront également à limiter autant que possible les conséquences financières pour les habitants.

Au vu de ce qui précède, le Service Intercommunal d'adduction d'eau des communes de Rances et Valeyres s/Rances invite le Conseil général de Rances de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général de Rances

- vu : le préavis n° 03/26 relatif à la Demande d'un crédit d'investissement pour le bouclage d'eau potable avec le réseau de l'Association Intercommunale de la Source Mercier (AISM) ;
- vu : l'examen détaillé de ceux-ci ;
- entendu : le rapport de la commission de gestion chargée d'étudier ce préavis ;
- considérant : que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

décide :

1. d'autoriser Le SIAERV à procéder au bouclage d'eau potable avec le réseau de l'AISM;
2. d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 350'000.00 TTC, duquel il conviendra de retrancher la subvention de l'ECA estimée à CHF 45'000.00.
3. de recourir à un prêt à part égale auprès des deux communes membres ;
4. d'autoriser la commune de Rances de financer ce montant par les fonds disponibles en trésorerie, ou le cas échéant, d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes nécessités par les circonstances.

Au nom de Service Intercommunal d'adduction d'eau Rances – Valeyres s/Rances

Pour Valeyres s/Rances

Béat Jenni, Président

Fabienne Valloton, membre

Pour Rances

Loïc Merminod, Vice-Président

Rémy Cand, membre